



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déménagement

Question écrite n° 33086

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par certaines PME du secteur du déménagement à propos du projet de loi portant réduction du temps de travail. En effet, le déménagement est une activité de service fortement marquée par la saisonnalité, où la durée effective du temps de travail nécessite d'être adaptée à la demande des particuliers qui déménagent, essentiellement en fin de mois ou lors des vacances scolaires. Dans ce contexte, il apparaît que les normes et schéma de durée du travail de l'activité industrielle sont difficilement transposables en l'état. Conscient également que le cadre dans lequel s'insère cette profession offre malheureusement un terrain propice au développement des fraudes et du travail illégal, M. Louis Guédon souhaite connaître la position du Gouvernement vis-à-vis de ce constat. Il forme le vœu que les préoccupations de ce secteur, à forte intensité de main-d'œuvre, soient prises en compte. Il lui serait reconnaissant de lui indiquer les décisions qu'elle entend arrêter à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33086

Rubrique : Services

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1999, page 4379